



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique à la formation des personnels de
l'éducation nationale**

n° 2021-19

Affaire suivie par :

Philippe Menvielle

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05 36 25 70 24

Mél : philippe.menvielle@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 26 avril 2021

La directrice de la délégation académique à la formation
des personnels de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements et
de services,

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Master de sciences politiques « Gouvernance des Systèmes Educatifs ».

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la **campagne d'inscription au Master mention sciences politiques, parcours « Gouvernance des Systèmes Educatifs » de Sciences Po Toulouse.**

Proposée par le service de la formation continue de l'Institut d'Etudes Politique de Toulouse : [Sciences Politiques Toulouse - Formation continue \(sciencespo-toulouse.fr\)](https://www.sciencespo-toulouse.fr), cette formation diplômante débutera en septembre 2021. Elle s'inscrit dans l'axe 3 du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'E.N. (« Etre accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences ») et requiert un investissement personnel conséquent en s'insérant dans un projet de développement professionnel.

Différentes possibilités d'accès à cette formation vous sont proposées :

- Candidature au master 1 ou 2 (la condition de diplôme n'est pas rédhibitoire, possibilité de VA).
- Possibilité d'accès à deux UE (l'accès à un module n'est pas possible).

Attention : Même si elle peut représenter un atout dans une perspective d'évolution de carrière, cette formation ne saurait, en aucun cas, se substituer à une préparation à un concours de l'encadrement .

Public concerné : les personnels titulaires : personnels d'encadrement de l'éducation nationale, personnels de catégorie A enseignants ou non enseignants, personnels administratifs de catégorie A et B des EPLE et des services du rectorat.

Formalités d'inscription :

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que participer à une telle formation procède d'abord d'une démarche individuelle dans le cadre d'un projet. Les candidats auront mesuré avant de s'inscrire, tout l'engagement personnel, professionnel, et financier que cela suppose.

Les candidatures devront être soumises à la validation par écrit des supérieurs hiérarchiques avec qui il leur appartiendra d'échanger.

➤ **Examen par Sciences Po Toulouse des candidatures :**

Pour candidater à cette formation, les agents devront impérativement s'inscrire à titre personnel auprès de l'IEP de Toulouse entre le 10 mai et le 16 mai 2021 via le lien suivant : [Ecandidater au Master GSE](#)

La commission pédagogique du Master à l'I.E.P. de Toulouse, souveraine, statuera sur la validation ou non des candidatures et en informera les candidats.

Les candidats retenus pourront s'inscrire (selon les modalités qui leur sera communiquées par l'IEP de Toulouse) en Master 1 ou 2 « Gouvernance des systèmes éducatifs ».

Lors de l'inscription en ligne, il sera proposé de mentionner si les candidats souhaitent demander une prise en charge totale ou partielle par la DAFPEN des frais de scolarité dans le cadre du PAF 2020/2021.

A l'issue de la commission pédagogique, l'I.E.P. communiquera à la DAFPEN la liste des personnels retenus par Sciences Po et qui auront demandé un financement.

➤ **Examen par la DAFPEN des demandes de prise en charge éventuelles des frais de scolarité :**

Attention :

La demande de financement n'ouvre pas droit à une prise en charge automatique des frais de scolarité par la DAFPEN.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission académique qui statuera sur les différentes demandes, et sélectionnera parmi les personnels inscrits, validés par l'IEP, ceux qui pourront bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle.

Les résultats de la commission DAFPEN seront transmis aux demandeurs par mail .

Les candidats non retenus dans le cadre d'un financement par la DAFPEN restent cependant inscrits et retenus par l'IEP. Ils devront alors prendre en charge personnellement la totalité du financement de leur inscription pour pouvoir suivre cette formation.

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de cette information auprès des personnels.



Marie Saint-Michel